

Agriculture. Agrivoltaïsme dans les Vosges : “Si on perd plus de 10 % de la production, l’installateur ...

À Xertigny, un projet agrivoltaïque de 18 hectares pourrait voir le jour d’ici 2028. L’un des premiers dans les Vosges à ce jour.



Une moitié du projet agrivoltaïque de Xertigny sera dédiée à l’élevage.
Photo Qair

Dans les cartons depuis 2021, un projet d’agrivoltaïsme pourrait être l’un des premiers à voir le jour dans les Vosges à la SCEA du Coteau à Xertigny. Un projet de panneaux sur 18 hectares, moitié dédiée à la fauche et l’autre à l’élevage avec un taux de recouvrement des sols de 26 % et une centrale d’une puissance envisagée de 7 Mégawatts.

« On a rencontré l’investisseur Qair il y a quelques années. Il cherchait des parcelles pour développer l’agrivoltaïsme, relate Patrick Rollot, ancien conseiller bâtiment à la Chambre d’agriculture et apporteur d’affaires dans le photovoltaïque. Le but était d’en faire un premier projet à vocation pédagogique. »

« À la base, on est assez porté sur les énergies renouvelables. C’est pour cela qu’on a mordu à l’hameçon », ajoute Constance Helmstetter, également élue Coordination rurale à la Chambre d’agriculture.

Un bail emphytéotique de 40 ans

Un projet ambitieux porté financièrement par la SEM Terr’ENR , syndicat mixte de l’agglomération d’Épinal pour favoriser les énergies renouvelables sur le territoire. Le couple a ainsi souscrit à un bail emphytéotique de 40 ans pour louer ses terres. Alors que le permis de construire est encore en cours d’instruction, la mise en service de la centrale est espérée pour 2028.



L'un des premiers projets agrivoltaïques dans les Vosges s'étendra sur 18 hectares. Photo Aurélien Marchand

« Pour la parcelle destinée à la fauche, les rangées de panneaux seront espacées de 12 mètres pour permettre le passage des engins. De l'autre côté, les rangées seront plus resserrées pour le pâturage. En hauteur, les panneaux seront à 2,50 mètres à l'horizontale et à 1,60 mètre en position d'ensoleillement », détaille le couple d'exploitants.

Selon ces derniers, l'impact paysager sera limité à cet endroit.

L'impact paysager en question

« C'est relativement dissimulé par rapport à la route principale, on ne verra rien. Des élèves d'une école d'architecture sont même venus de Paris pour étudier l'impact paysager. »

Une lettre d'information a été envoyée par la SEM Terr'ENR aux habitants de Xertigny pour expliquer ce projet agrivoltaïque. Avec des obligations de résultat pour la poursuite de la partie agricole.

« Tous les ans, il y aura des analyses de la parcelle témoin, souligne Constance Helmstetter. Au-delà de la charte, on ne doit pas perdre plus de 10 % de notre production, sinon l'installateur devra démonter la centrale. C'est très encadré. »

« De toute façon, on compte bien garder les rendements, confirme Patrick Rollot. Sur 110 hectares, on n'a pas les moyens d'en perdre 18 de production. »

par Aurélien Marchand